



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

RESSOURCES HUMAINES

A25DRH300

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

Affaire suivie par : Nathalie LARRUE

OBJET : ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT DE DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES DE MONSIEUR LAURENT VIGIE

La Communauté de Communes FUMEL VALLEE DU LOT représentée par le Président, Monsieur Didier CAMINADE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.412-5 à L.412-7 et L.712-12,

Vu le décret n°87-1101 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de catégorie A,

Vu la délibération 2018D-109-RH du 26 septembre 2018 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Technique -DGST de la strate de 20 000 à 40 000 habitants,

Vu la déclaration de vacance d'emploi, n°047251029001105 du 29 Octobre 2025,

Vu la demande écrite de renouvellement de détachement en date du 07 mai 2025 sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques-DGST présentée par Monsieur Laurent VIGIE,

Vu l'arrêté A2024-106-RH en date du 12/01/2024 fixant la dernière situation de Monsieur Laurent VIGIE, au de Directeur Général des Services Techniques, 8^{ème} échelon, Indice Brut 833, Indice Majoré 687,

Considérant, l'arrêt de la CAA de Paris, 9^{ème} chambre du 23/02/2023, 21PA03995.

ARRÊTE

Article 1 : Le détachement de Monsieur Laurent VIGIE, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques-DGST de la strate de 20 000 à 40 000 habitants est renouvelé.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

Article 2 : Le détachement est prononcé pour une durée de 5 ans. Il prend effet à compter du 15 août 2025.

Article 3 : A la date précitée, Monsieur Laurent VIGIE, est classé au 8^{ème} échelon, Indice Brut 833, Indice Majoré 687, avec une ancienneté conservée de 1 an 7 mois et 04 jours,

Article 4 : Pendant la durée de son détachement Monsieur Laurent VIGIE, conserve dans son grade d'origine son droit à l'avancement et à la retraite.

Article 5 : Monsieur Laurent VIGIE, devra solliciter par écrit le renouvellement de son détachement ou sa réintégration,

Article 6 : Sauf demande de fin de détachement émise par l'agent, il sera mis fin au détachement de Monsieur Laurent VIGIE, dans le respect des règles mentionnées aux articles L.544-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

Article 7 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Une ampliation sera adressée au Président du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et Garonne et au responsable du SCG de Villeneuve sur Lot.

Article 9 : Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Pour extrait, Fumel le, 1^{er} décembre 2025

Notifié à l'agent le 02/12/25

Le Président,

Laurent VIGIE



Didier CAMINADE

Laurent VIGIE

Didier CAMINADE